

TRAITEMENT EAUX USÉES

# Assainissement non-collectif <20EH

**SIMOP**  
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Fosses septiques toutes eaux
- Épandage biocompact à massif de zéolite
- Micro-station BIOXYMOP
- Équipements de filières individuelles : boîtes de répartition et de bouclage, augets, rehausses, bacs à graisses



*Redonnons le meilleur à la terre*

*Redonnons le meilleur à la terre*

## Définition de l'assainissement Non-Collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration, ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement

L'assainissement Non-Collectif jusqu'à 20 EH concerne les habitations isolées dont la charge polluante est inférieure à 1,2 kg de DBO5/j. Le présent catalogue concerne les systèmes de traitement des effluents dont la DBO5 journalière est inférieure ou égale à 1,2 kg, soit 20 EH (norme NF P16566) ou encore une habitation individuelle de 10 pièces principales (décret 2005-69).



## Législation

### Normes\*

- XP DTU 64.1 : « Mise en oeuvre des dispositifs d'assainissement non collectifs (dit autonome) ».
- Cahier des prescriptions techniques.
- Critères généraux de choix des matériaux.
- NF EN 12-566 : petites installations de traitement des eaux usées jusqu'à 50 PTE
  - NF EN 12-566-1 : fosses septiques préfabriquées.
  - NF EN 12-566-3 : stations d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site.

### Règlementations\*

- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009.
- Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- Loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. (LEMA)
- Décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- Annexe du décret n°2005-69 du 31/01/05 relative aux normes de surface et d'habitabilité applicables aux logements ayant bénéficié, pour leur acquisition ou leur construction (à titre d'accession à la première propriété) d'avances remboursables sans intérêt.

#### • Autres textes

- Le code de la construction et de l'habitation.
- Le code général des collectivités territoriales (Partie 1).
- Le code général des collectivités territoriales (Partie 2).
- Le code de la santé publique.

Ces textes et d'autres sont disponibles aux adresses suivantes :

#### • Lois et règlements

<http://www.legifrance.gouv.fr>  
<http://aida.ineris.fr>  
(cliquer sur le sommaire thématique ou chronologique)

#### • Normes

<http://www.boutique.afnor.fr>  
<http://www.afnor.fr>

#### • Autres

<http://www.cstfb.fr>  
<http://www.ifaa.fr>  
<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

\* Liste des principales références normatives et réglementaires.

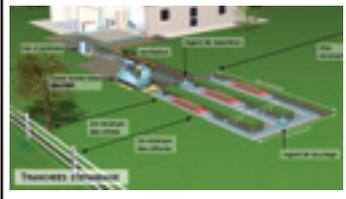
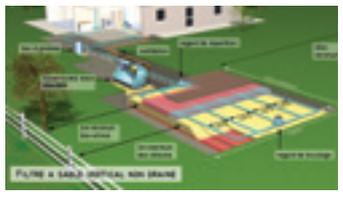
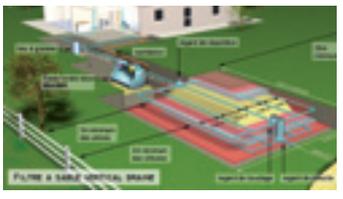
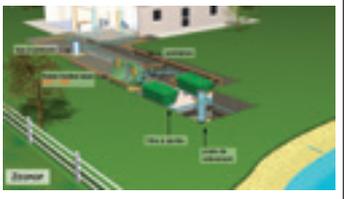
## SOMMAIRE

	FICHE N°	PAGE
● Guide de sélection des filières classiques.....		<b>2</b>
<b>FILIÈRES CLASSIQUES</b>		
● Filière BIOXYMOP.....		<b>3</b>
Filière ZEOMOP.....		<b>4</b>
Filière avec épandage.....		<b>5</b>
Filière avec filtre à sable vertical non drainé.....		<b>6</b>
Filière avec filtre à sable drainé relevé.....		<b>7</b>
Filière avec terre d'infiltration.....		<b>8</b>
<b>FOSSÉS TOUTES EAUX</b>		
● Guide de sélection.....		<b>9</b>
Fosses toutes eaux renforcées IBR-INR.....	<b>6009</b>	<b>10</b>
Fosses toutes eaux IBH-INH.....	<b>6004</b>	<b>11</b>
Fosses toutes eaux monobloc PE.....	<b>6308</b>	<b>12</b>
Fosses septiques eaux vannes.....	<b>6015</b>	<b>13</b>
<b>FILTRE BIOCOMPACT ZEOMOP</b>		
● ZEOMOP.....	<b>6055</b>	<b>14/15</b>
<b>MICRO-STATION</b>		
● BIOXYMOP (6, 9 et 12 EH).....	<b>6025</b>	<b>16/17</b>
<b>ACCESSOIRES</b>		
● Préfiltre polyéthylène.....	<b>6040</b>	<b>18</b>
Augets flottants.....	<b>6016/6376</b>	<b>19/20</b>
Récupérateurs de graisses.....	<b>6066</b>	<b>21</b>
Boîtes de branchements.....	<b>6060</b>	<b>22</b>
<b>RELEVAGES</b>		
● Guide de sélection.....		<b>23</b>
<b>GLOSSAIRE</b>		
●		<b>24</b>

Un catalogue Assainissement Non-Collectif supérieur à 20 EH est à votre disposition.

*Redonnons le meilleur à la terre*

## Guide de sélection des filières classiques

Epanchage souterrain perméabilité > ou = à 50mm/h	Filtre à sable vertical non drainé	Filtre à sable vertical drainé	Filtre compact à massif de zéolite
			
<b>5 pièces principales</b>			
<b>Equipements en amont de l'infiltration</b>			
1) 1 fosse toutes eaux IBH03000 ou IBR03000 * 2) 1 culotte simple 45°F-F ø100 3) 1 extracteur statique ø100 4) 1 chapeau de ventilation ø100 5) 1 tube PVC ø100 longueur selon position de la fosse			1) 1 fosse toutes eaux IBH05000 ou IBR05000* 2) 1 culotte simple 45°F-F ø100 3) 1 extracteur statique ø100 4) 1 chapeau de ventilation ø100 5) 1 tube PVC ø100 longueur selon position de la fosse
<b>Equipements pour l'infiltration</b>			
1) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 2) Tube PVC 3 ml 3) 8 coudes 45° 4) Tube épanchage mini 46 ml 5) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 6) 1 rouleau géotextile 75x0,70 m	1) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 2) Tube PVC 7 ml 3) 16 coudes 45° 4) Tube épanchage mini 25 ml 5) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 6) 1 kit géotextile 5x5	1) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 2) Tube PVC 7 ml vers exutoire 3) 28 coudes 45° 4) Tube épanchage mini 47 ml 5) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 6) 1 boîte de collecte REC2/02/13 7) 1 kit géotextile 5x5 8) 1 kit géogrille 5x5	1) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04 2) Tube PVC (quantité selon disposition) 3) 2 cuves à massif de zéolite 4) 1 boîte de répartition et de bouclage REP2/04/04
<b>6 pièces principales</b>			
<b>Equipements en amont de l'infiltration</b>			
Même dispositif que pour 5PP hormis le volume de la fosse qui est modifié : 1 fosse toutes eaux IBH04000 ou IBR04000*			Même dispositif que pour 5PP hormis le volume de la fosse qui est modifié : 1 fosse toutes eaux INH06000 ou INR06000*
<b>Equipements pour l'infiltration</b>			
Même dispositif que pour 5PP+ les éléments ci-dessous à ajouter :			
6 ml épanchage 1 kit géotextile 5x6	5 ml épanchage 1 kit géotextile 5x6	10 ml épanchage 1 kit géotextile 5x6 1 kit géogrille 5x6	1 cuve à massif de zéolite
<b>7 pièces principales</b>			
<b>Equipements en amont de l'infiltration</b>			
Même dispositif que pour 5PP hormis le volume de la fosse qui est modifié : 1 fosse toutes eaux IBH05000 ou IBR05000*			Même dispositif que pour 5PP hormis le volume de la fosse qui est modifié : 1 fosse toutes eaux INH06000 ou INR06000*
<b>Equipements pour l'infiltration</b>			
Même dispositif que pour 5PP+ les éléments ci-dessous à ajouter :			
6 ml épanchage kit géotextile 5x7	10 ml épanchage 1 kit géotextile 5x7	20 ml épanchage 1 kit géotextile 5x7 1 kit géogrille 5x7	1 cuve à massif de zéolite

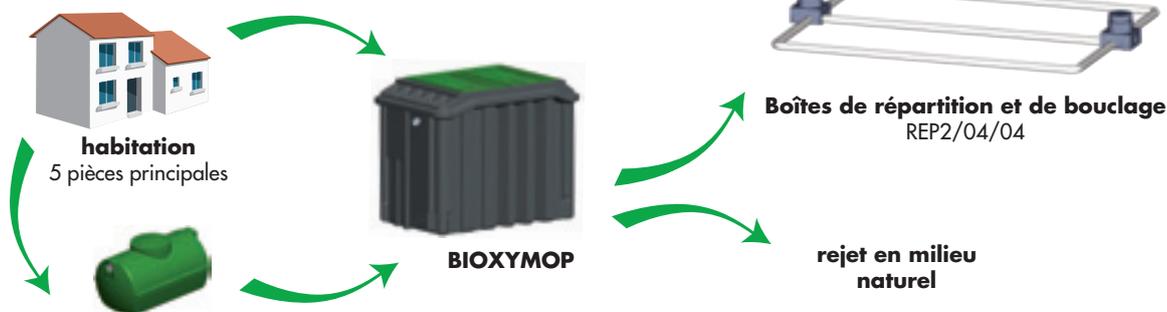
\* Si la fosse est située à plus de 10 mètres de l'habitation, placer un bac à graisses avant la fosse au plus près de l'habitation.



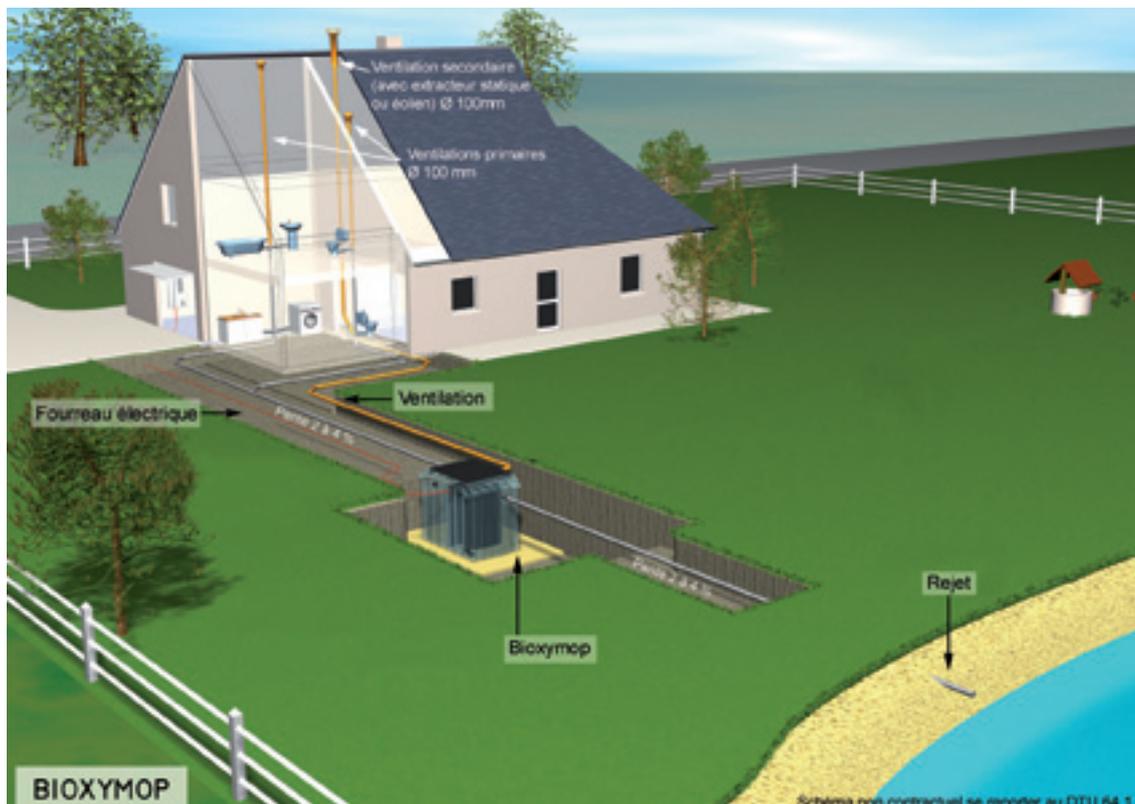
EN 12566-3+A1



**Exemple de filière :**



**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain



Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
BIOXYMOP5025/06	FT 6025	16-17	1
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	option
REL4/6025 (coffret pour compresseur)	-	-	option
REL2/508/181 (relevage)	FT 5136	29	option
RH2/2030 (rehausse BIOXYMOP)	-	-	option

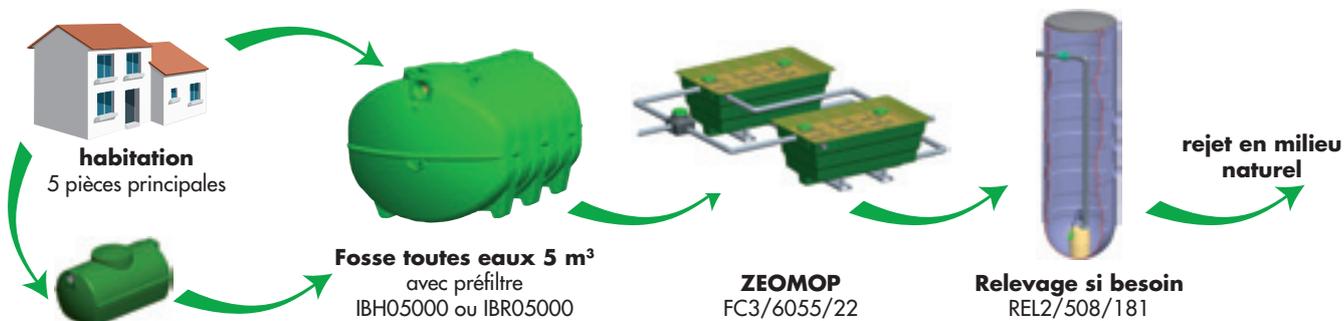
*Redonnons le meilleur à la terre*

### SOL IMPERMÉABLE

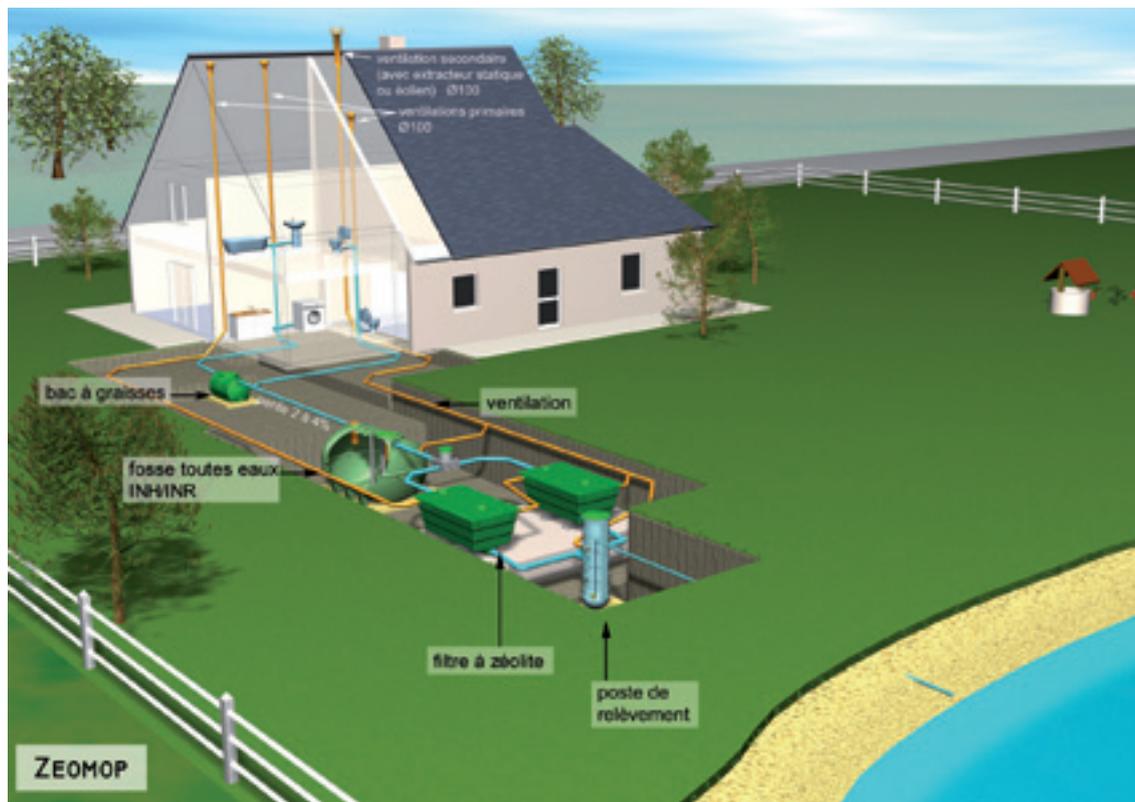
> AVEC ZEOMOP (filtre à massif de zéolite) > **Surface minimum = 15 m<sup>2</sup>**

(arrêté ministériel du 07/09/09)

Exemple de filière :



**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain



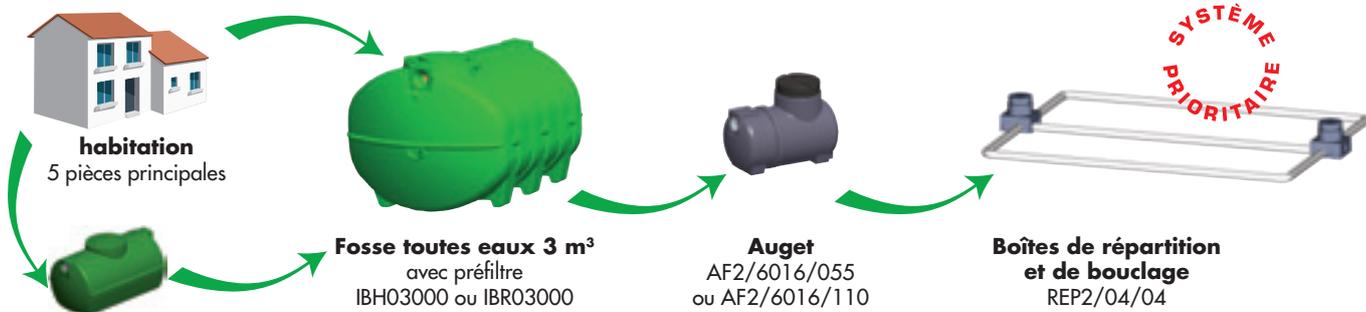
Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
IBH, IBR de 3, 4, 5 ou INH, INR 6 m <sup>3</sup> (fosse toutes eaux)	FT 6004/6009	11-10	1
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	2
FC3/6055/22 (ZEOMOP sans relevage)	FT 6055	14-15	1
REL2/508/181 (relevage)	FT 5136	29	option
RH2/4030 de 3,4,5 et 6 m <sup>3</sup> (rehausse pour fosse)	FT 6095		option
RHD2/30 de 3,4 et 5 m <sup>3</sup> (rehausse pour diffuseur)	FT 6095		option
RH2/03/15 (rehausse Zeomop 15 cm)	FT 6060	21	option

*Redonnons le meilleur à la terre*

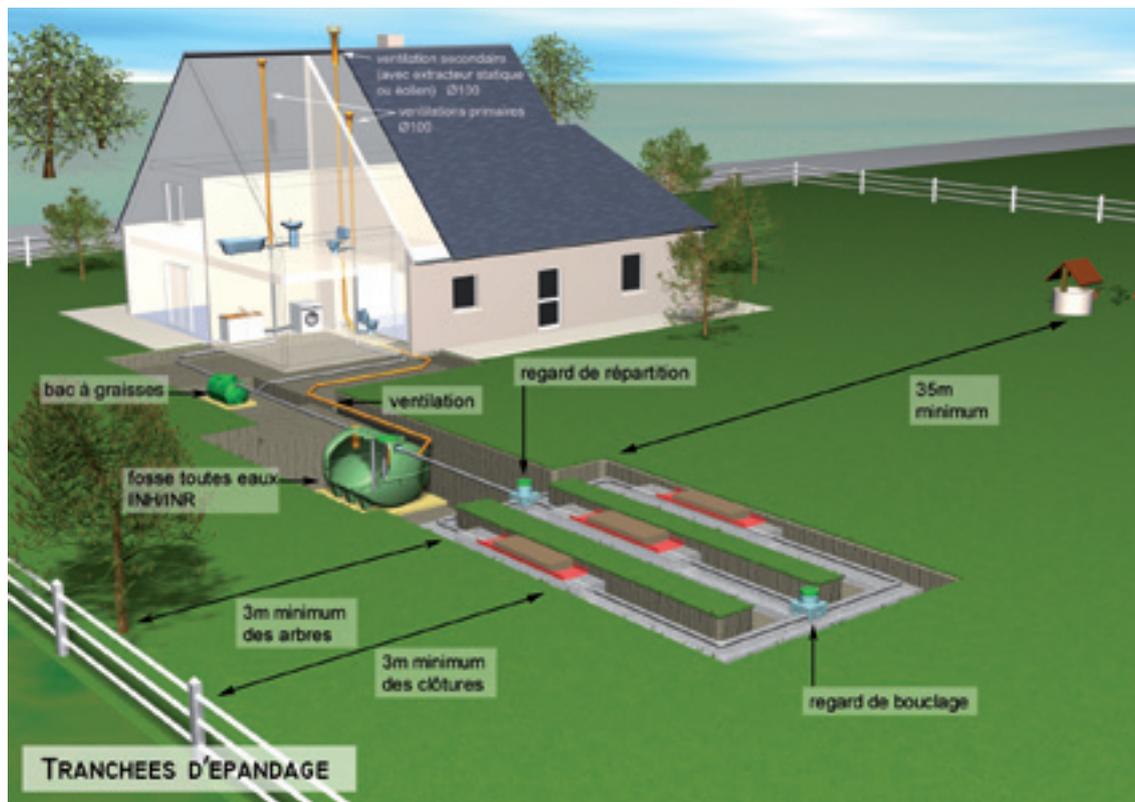
### SOL PERMÉABLE

> AVEC ÉPANDAGE FAIBLE PROFONDEUR > Surface minimum = 200 m<sup>2</sup>

Exemple de filière :



**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain

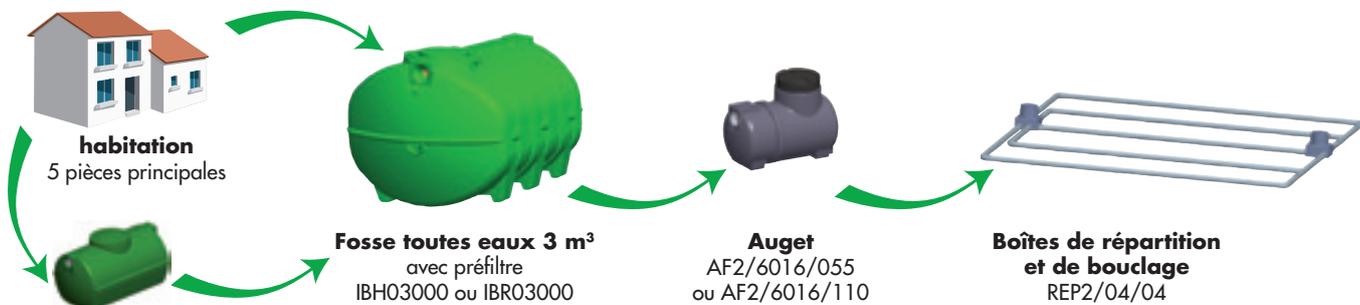


Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
IBH, IBR de 3, 4, 5 ou INH, INR 6 m <sup>3</sup> (fosse toutes eaux)	FT 6004/6009	11-10	1
AF2/6016/055 (auget flottant 55 l)	FT 6016	18	option
AF2/6016/110 (auget flottant 110 l)	FT 6016	18	option
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	2
RH2/03/15 (rehausse pour boîte)	FT 6060	21	option
RH2/4030 de 3,4 et 5 m <sup>3</sup> (rehausse pour fosse)	FT 6095		option
RHD2/30 de 3,4 et 5 m <sup>3</sup> (rehausse pour diffuseur)	FT 6095		option

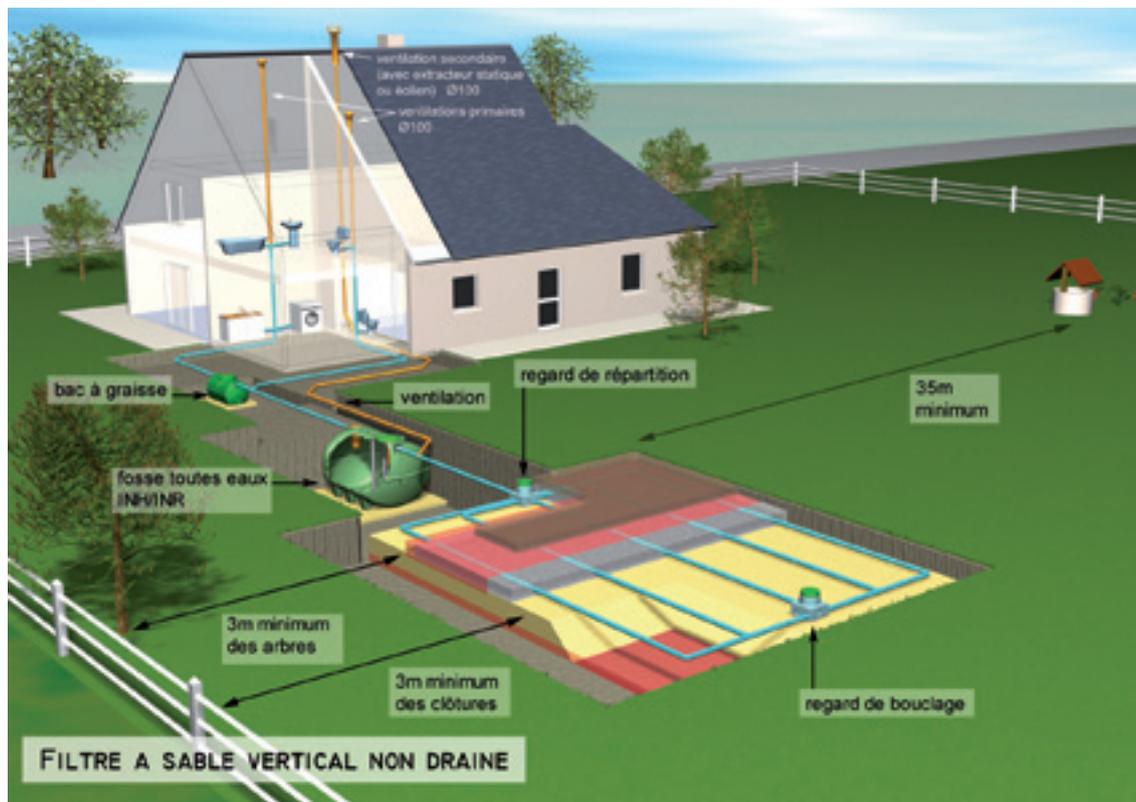
### SOL À PERMÉABILITÉ LIMITÉE

> AVEC FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ > Surface minimum = 200 m<sup>2</sup>

Exemple de filière :



**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain

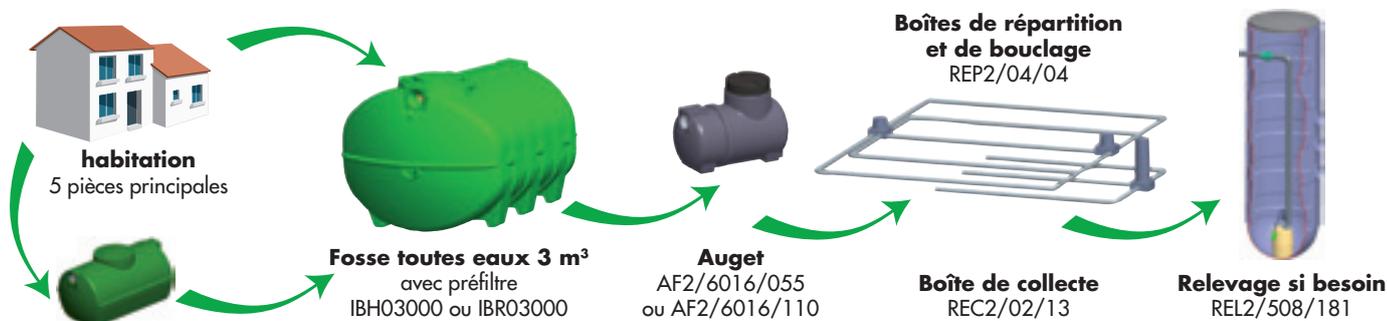


Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
IBH, IBR de 3, 4, 5 ou INH, INR 6 m <sup>3</sup> (fosse toutes eaux)	FT 6004/6009	11-10	1
AF2/6016/055 (auget flottant 55 l)	FT 6016	18	option
AF2/6016/110 (auget flottant 110 l)	FT 6016	18	option
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	2
RH2/03/15 (rehausse pour boîte)	FT 6060	21	option
RH2/4030 de 3,4 et 5 m <sup>3</sup> (rehausse pour fosse)	FT 6095		option
RHD2/30 de 3,4 et 5 m <sup>3</sup> (rehausse pour diffuseur)	FT 6095		option

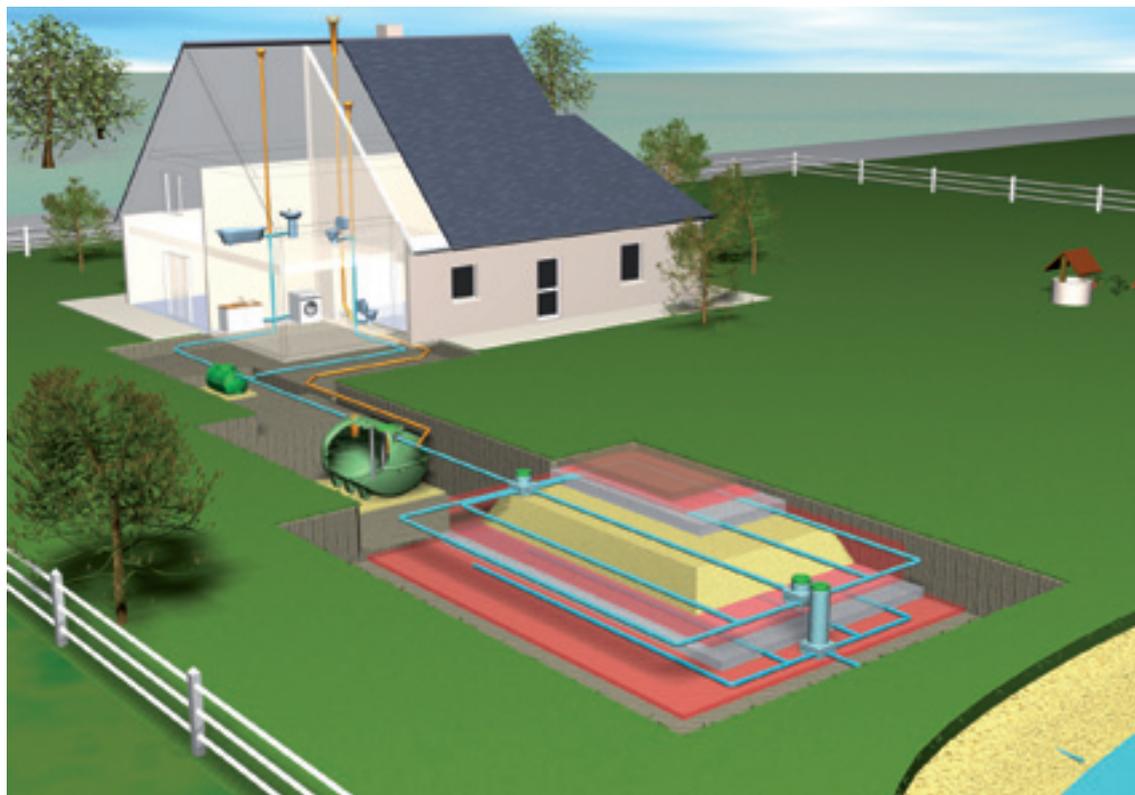
### SOL IMPERMÉABLE OU TROP PERMÉABLE

#### > AVEC FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ RELEVÉ > Surface minimum = 200 m<sup>2</sup> hors relevage

Exemple de filière :



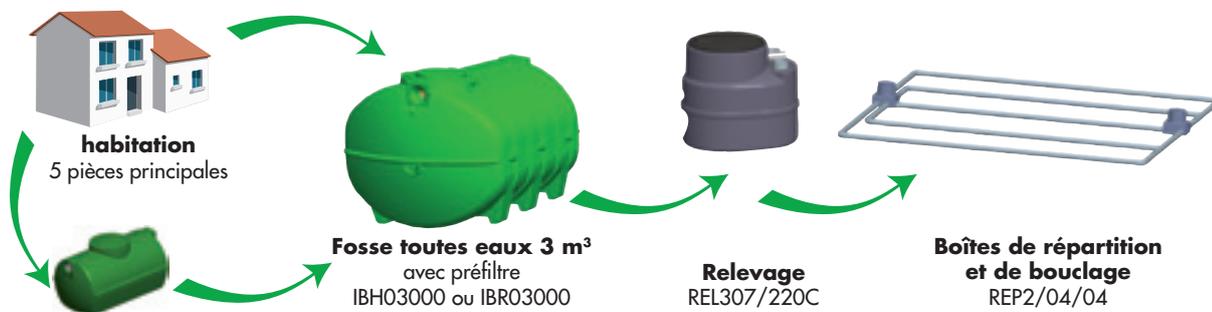
**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain



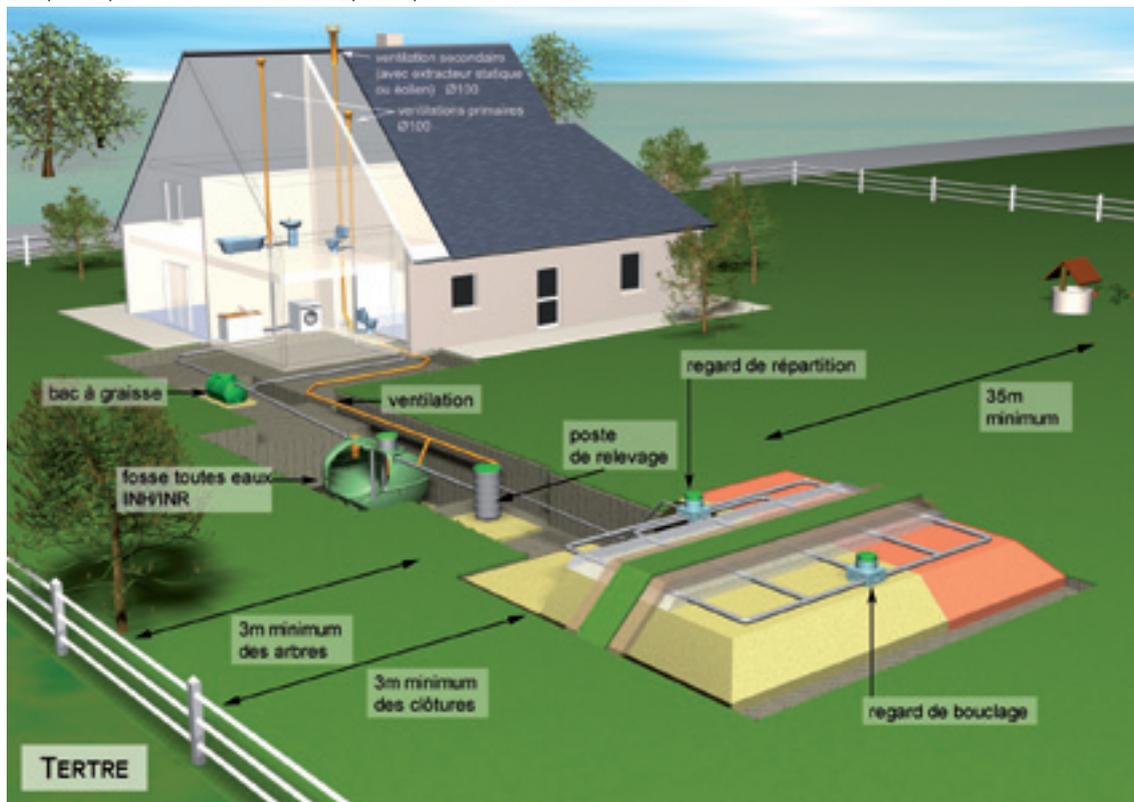
Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
IBH, IBR de 3, 4, 5 ou INH, INR 6 m <sup>3</sup> (fosse toutes eaux)	FT 6004/6009	11-10	1
AF2/6016/055 (auget flottant 55 l)	FT 6016	18	option
AF2/6016/110 (auget flottant 110 l)	FT 6016	18	option
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	2
REC2/02/13 (boîte de collecte)	FT 6060	21	1
REL2/508/181 (relevage)	FT 5136	29	option
RH2/03/15 (rehausse pour boîte)	FT 6060	21	option
RH2/4030 (rehausse pour fosse)	FT 6095		option
RHD2/30 (rehausse pour diffuseur)	FT 6095		option

**SOL PERMÉABLE AVEC PROXIMITÉ D'UNE NAPPE PHRÉATIQUE OU TERRAIN À FAIBLE PENTE > AVEC TERTRE D'INFILTRATION NON DRAINÉ HORS SOL - > Surface minimum = 200 m<sup>2</sup>**

Exemple de filière :



**Bac à graisse** (obligatoire si la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation)  
BG2/6066/200 cuisine seule ou BG2/6066/500 cuisine + salle de bain



Référence	Fiche technique	Page	Quantité
BG2/6066/200 ou BG2/6066/500 (bac à graisses)	FT 6066	20	option
IBH, IBR de 3, 4, 5 ou INH, INR 6 m <sup>3</sup> (fosse toutes eaux)	FT 6004/6009	11-10	1
AF2/6016/055 (auget flottant 55 l)	FT 6016	18	option
AF2/6016/110 (auget flottant 110 l)	FT 6016	18	option
REL307/220C (relevage eaux claires)	FT 5130	27	1
REP2/04/04 (boîte de répartition et de bouclage)	FT 6060	21	2
RH2/03/15 (rehausse pour boîte)	FT 6060	21	option
RH2/4030 (rehausse pour fosse)	FT 6095		option
RHD2/30 (rehausse pour diffuseur)	FT 6095		option

*Redonnons le meilleur à la terre*

### Définition pratique de l'Equivalent-Habitant (EH)

Un équivalent habitant est une grandeur visant à évaluer la capacité d'épuration par référence à une pollution domestique fixée à 60 g/j basée sur la DBO5 par la directive européenne « Eaux résiduaires urbaines ». Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH équivaut à 60 g de DBO5 par jour pour 150l/j de débit d'eaux usées.

La DBO : Demande Biochimique en Oxygène est la consommation en oxygène des micro-organismes présents dans ce milieu. La durée de l'essai est de 5 jours d'où le nom de DBO5. C'est une concentration exprimée en mg/l.

### Définition d'une pièce principale

Un logement d'une pièce principale (décret n°2005-69) : un logement comprend des pièces principales destinées au séjour et au sommeil et des pièces de services telles que cuisine, salle-deau, cabinet d'aisance, buanderie, débarras, séchoir ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances. La hauteur sous plafond d'une pièce est au moins égale à 2,30 mètres pour une surface au moins égale à 7 mètres carrés.

### Définition de la fosse toutes eaux

- Une fosse toutes eaux est un ouvrage de prétraitement destinée à retenir les matières décantables présentes dans les eaux usées domestiques issues d'une habitation. Les eaux usées domestiques sont les eaux vannes (WC,...), les eaux grises (salle de bain) et les eaux de cuisine et buanderie.

- Une filière d'épuration complète est constituée d'une fosse toutes eaux et d'un système de traitement (filtre à sable, réseau d'épandage...).

Il y a lieu de prévoir un préfiltre après la fosse toutes eaux afin d'éviter les risques de colmatage des systèmes de traitement. Le préfiltre peut être incorporé dans la fosse toutes eaux.

- Si la fosse est à plus de 10 mètres de l'habitation, les eaux de cuisine devront transiter dans un bac à graisses qui sera situé à moins de 2 mètres de l'habitation.

### Dimensionnement

L'arrêté interministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 prévoit les volumes minimum suivants :

#### • Filière hors filtre à massif de zéolite

Nb de pièces principales (ou d'équivalent habitant)	Volume utile minimal
Jusqu'à 5	3 m <sup>3</sup>
6	4 m <sup>3</sup>
7	5 m <sup>3</sup>
8	6 m <sup>3</sup>
9	7 m <sup>3</sup>
10	8 m <sup>3</sup>
11	9 m <sup>3</sup>
12	10 m <sup>3</sup>
13	11 m <sup>3</sup>
14	12 m <sup>3</sup>
15	13 m <sup>3</sup>
16	14 m <sup>3</sup>
17	15 m <sup>3</sup>
18	16 m <sup>3</sup>
19	17 m <sup>3</sup>
20	18 m <sup>3</sup>

#### • Filière à massif de zéolite

Nb maximal de pièces principales	Référence de la fosse toutes eaux
5	IBH ou IBR 05000

### Entretien

La cuve des fosses en polyéthylène et en polyester est insensible à la corrosion et ne nécessite pas d'entretien particulier. Conformément à l'arrêté interministériel du 07/09/09, il y a lieu d'effectuer une vidange lorsque le volume de boues atteint 50% du volume en eau de la fosse.

Avant toute vidange, s'assurer de l'absence d'eau dans le piézomètre.

Après chaque vidange, il faut impérativement et immédiatement remplir la fosse d'eau claire jusqu'à débordement de celle-ci par la canalisation de sortie.

**NOTA :** éviter de vidanger pendant les périodes pluvieuses.



**TENUE EN NAPPE PHRÉATIQUE**

- 1 – Diffuseur.
- 2 – Orifice de contrôle intégré au préfiltre.
- 3 – Nouveau préfiltre anti-colmatage pour IBR.
- OPTIONS**
- 4 – Rehausse trou d'homme RH2/4030 (IBR) ou RH2/6030 (INR).
- 5 – Rehausse diffuseur RHD2/30 pour IBR.
- 6 – Extension rehausse diffuseur RH2/02/30 pour IBR.

### Utilisation

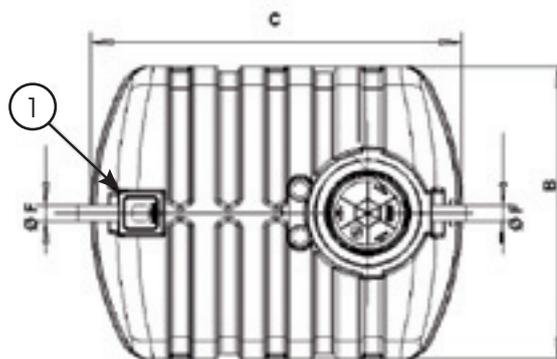
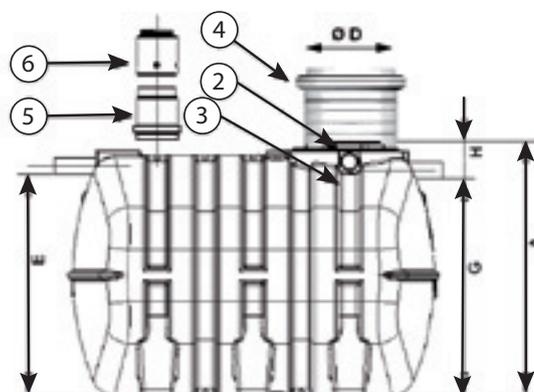
Pré-traitement des eaux usées domestiques d'une habitation.

### Définition technique

- Fosse toutes eaux en polyéthylène avec diffuseur d'entrée et préfiltre incorporé breveté.
- Tenue en nappe phréatique.
- Résiste à un remblai de 60 cm.
- Couvercle verrouillable à clipser en polyéthylène Ø 400 pour IBR03000 à IBR05000 et Ø 600 pour INR06000.

### Installation

- Enterrer à l'extérieur du bâtiment.
- **Remblaiement à vide jusqu'à FES.**
- Si la distance entre la sortie des eaux d'habitation et la fosse est supérieure à 10 m, un bac à graisse sera installé au plus près du point de sortie des eaux brutes.
- En présence de terrain hydromorphe ou de nappe phréatique, la fosse doit être sanglée sur un radier béton.
- Ne jamais manipuler une fosse contenant de l'eau.



Référence	Dimensions en mm								
	A	B	C	Ø D	E	Ø F	G	H	Vol. en litres
IBR03000	1558	1450	2265	400	1340	100	1310	248	3000
IBR04000	1569	1810	2287	400	1365	100	1335	234	4000
IBR05000	1704	1977	2390	400	1500	100	1470	234	5000
INR06000	2310	2202	2114	600	2037	100	1987	320	6000
INR08000	2310	2202	2720	600	2037	160	1987	320	8000
RH2/4030	Rehausse trou d'homme polyéthylène à poser pour IBR03000 à IBR05000 – hauteur 300 mm								
RH2/6030	Rehausse trou d'homme polyéthylène à poser pour INR06000 et INR08000 – hauteur 300 mm								
RHD2/30	Rehausse diffuseur polyéthylène à poser – hauteur 300 mm (facultatif) *								
RH2/02/30	Extension rehausse diffuseur - hauteur 300 mm (facultatif)								

\* Uniquement disponible sur modèles IBR03000 à IBR05000. Pour les tailles supérieures, nous consulter.



- 1 – Diffuseur.
  - 2 – Orifice de contrôle intégré au préfiltre.
  - 3 – Nouveau préfiltre anti-colmatage pour IBH.
- OPTIONS**
- 4 – Rehausse trou d'homme RH2/4030 (IBH) ou RH2/6030 (INH).
  - 5 – Rehausse diffuseur RHD2/30 pour IBH.
  - 6 – Extension rehausse diffuseur RH2/02/30 pour IBH.

### Utilisation

Pré-traitement des eaux usées domestiques d'une habitation.

### Définition technique

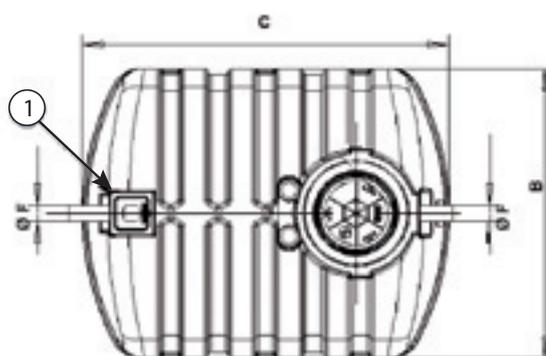
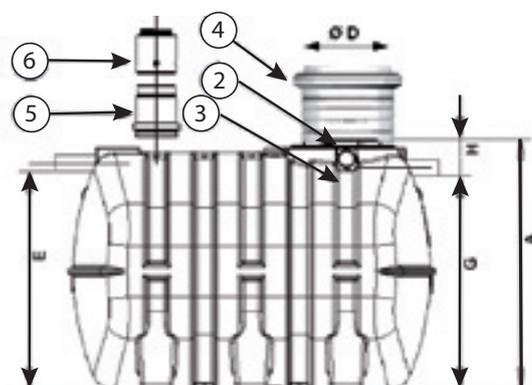
- Fosse toutes eaux en polyéthylène avec diffuseur d'entrée et préfiltre incorporé breveté.
- Couvercle verrouillable à clipser à poser en polyéthylène Ø 400 pour IBH03000 à IBH05000, et Ø 600 pour INH06000.

### Installation

- Enterrer à l'extérieur du bâtiment.
- **Remblaiement à vide jusqu'à FES.**
- Si la distance entre la sortie des eaux d'habitation et la fosse est supérieure à 10 m, un bac à graisse sera installé au plus près du point de sortie des eaux brutes.

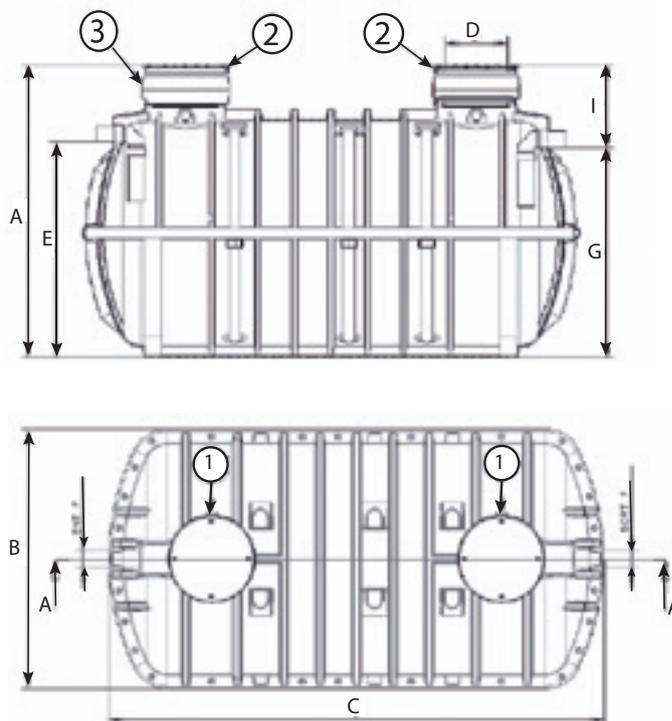
En cas de présence de nappe phréatique, il y a lieu d'utiliser une fosse IBR ou INR, voir page 10.

Ne jamais manipuler une fosse contenant de l'eau.



Référence	Dimensions en mm								Vol. en litres
	A	B	C	Ø D	E	Ø F	G	H	
IBH03000	1558	1450	2265	400	1340	100	1310	248	3000
IBH04000	1569	1810	2287	400	1365	100	1335	234	4000
IBH05000	1704	1977	2390	400	1500	100	1470	234	5000
INH06000	2310	2202	2114	600	2037	100	1987	320	6000
INH08000	2310	2202	2720	600	2037	160	1987	320	8000
RH2/4030	Rehausse trou d'homme polyéthylène à poser pour IBH03000 à IBH05000 – hauteur 300 mm								
RH2/6030	Rehausse trou d'homme polyéthylène à poser pour INH06000 et INH08000 – hauteur 300 mm								
RHD2/30	Rehausse diffuseur polyéthylène à poser – hauteur 300 mm (facultatif) *								
RH2/02/30	Extension rehausse diffuseur - hauteur 300 mm (facultatif)								

\* Uniquement disponible sur modèles IBH03000 à IBH05000. Pour les tailles supérieures, nous consulter.



### Définition technique

Fosses toutes eaux en polyéthylène, monobloc et sans préfiltre destinées à retenir les matières décantables présentes dans les eaux usées domestiques. Les eaux usées domestiques sont les eaux vannes (WC,...) et les eaux ménagères (salle de bain, cuisines, buanderies). Une filière d'épuration complète est constituée d'une fosse toutes eaux, d'un préfiltre indépendant situé en aval de la fosse, d'un système de traitement annexe (filtre à sable, filtre à massif de zéolithe...)

- 1 - Ventilation Ø 100.
- 2 - Couvercles à visser.
- 3 - Rehausse intégrée à poser RH2/6030.

#### OPTIONS

- Rehausse à visser. Réf. RH602.

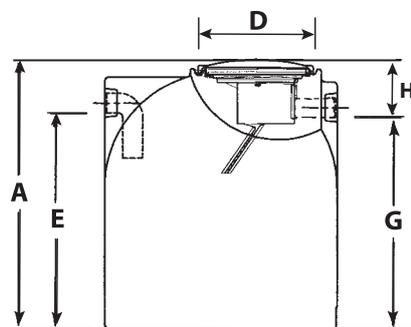
### Fonctionnement

Les eaux usées sont collectées dans la fosse toutes eaux. Les matières en suspension décantables sédimentent et fermentent. Au fil du temps, le volume de boues décroît et se stabilise. En surface sont piégées les graisses qui s'hydrolysent lentement et constituent le «chapeau».

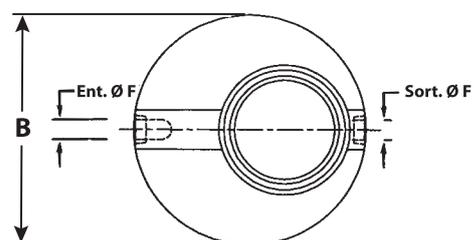
### Entretien

Les fosses en polyéthylène sont insensibles à la corrosion et ne nécessitent pas d'entretien particulier. Conformément à l'arrêté interministériel du 07/09/09, il y a lieu d'effectuer une vidange lorsque le volume de boues atteint 50% du volume en eau de la fosse. Avant toute vidange, s'assurer que la hauteur d'eau dans le piézomètre n'est pas supérieure à 1 m. Dans le cas contraire, il y a lieu de reporter la vidange ou de rabattre la nappe. Éviter de vidanger pendant les périodes pluvieuses et après chaque vidange, il faut impérativement et immédiatement remplir la fosse d'eau claire jusqu'à débordement de celle-ci par la canalisation de sortie.

Référence	Dimensions en mm								
	A	Ø B	C	Ø D	E	Ø F	G	H	Vol. Ut. en m <sup>3</sup>
FTE2/6308/10	2840	2490	3378	600	2085	160	2035	805	10
FTE2/6308/12	2840	2490	3928	600	2085	160	2035	805	12
RH602	Rehausse à visser								
CA3/6394/10T	Ceintures d'ancrage 10 tonnes								



FSD1000



### Utilisation

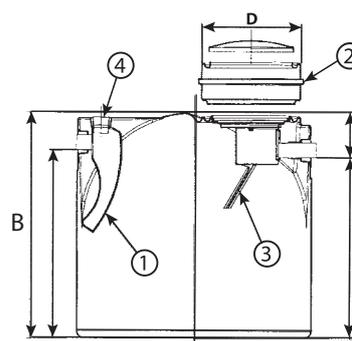
Pré-traitement des eaux vannes (WC) d'une habitation à réhabiliter.

### Définition technique

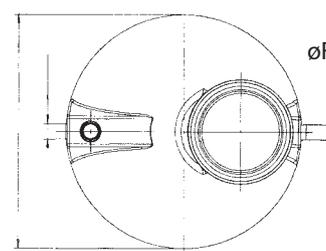
- Fosse septique en polyéthylène avec préfiltre incorporé breveté.
- Couvercle à poser en polyéthylène.

### Installation

Mettre en eau l'appareil avant remblaiement.  
Ne pas poser en cas de présence de nappe phréatique ou de terrain inondable.



FSD2000

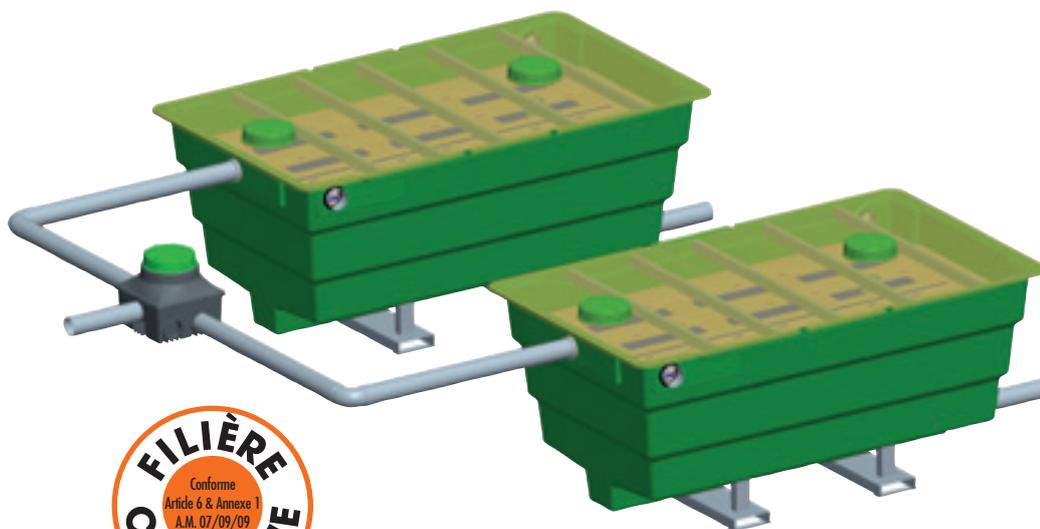


- 1 - Diffuseur.
- 3 - Préfiltre amovible lamellaire breveté.
- 4 - Orifice de visite.
- OPTION**
- 2 - Rehausse RH500.

Référence	Dimensions en mm							Vol. en litres
	A	Ø B	Ø D	E	Ø F	G	H	
FSD1000	1355	1160	570	1090	100	1070	285	1000
FSD2000	1500	1550	570	1240	100	1190	310	2000
RH500	Rehausse polyéthylène à poser Ø 500 - hauteur 250 mm							

*Redonnons le meilleur à la terre*

**6055**



### Définition

- En aval d'une fosse toutes eaux 5000 litres avec préfiltre.
- Ouvrage compact de traitement des eaux usées domestiques utilisant un support minéral avec évacuation gravitaire.
- Pour une habitation de 5 pièces principales.

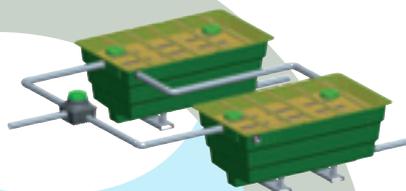
### Installation

- Enterrer à l'extérieur du bâtiment.
- En terrain non hydromorphe, lit de pose horizontal et remblaiement latéral en sable.
- En terrain hydromorphe, ancrer les supports métalliques dans un radier béton pour arrimage de la cuve. Remblai latéral en sable.
- Dalle de protection à proscrire pour assurer l'accessibilité du capot.
- Remblai maximum 75 cm.

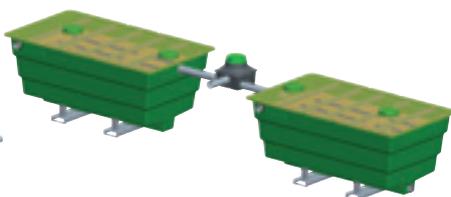
### AVANTAGES

- Surface réduite requise (ZEOMOP = 5,2 m<sup>2</sup> utile).
- Totale intégration paysagère (couvercles verts).
- Prêt à poser et simple de mise en œuvre : châssis solidaire de la cuve = manutention facilitée et excellente stabilité.
- Ancrage sans sangle en présence de nappe (les pieds sont directement coulés dans le béton).
- Le ZEOMOP est adapté aux terrains difficiles (présence d'eau, zone de montagne...) et, par sa modularité, son concept bi-cuve laisse une totale liberté d'implantation.
- Pose jusqu'à une hauteur de remblai de 75 cm au-dessus de la cuve (hors charge roulante) et 95 cm au-dessus du fil d'eau d'entrée.
- Connexions entrée/sortie aisées grâce à des manchons à joints qui garantissent aussi l'étanchéité et le maintien des canalisations.
- Ouverture aisée du capot en cas de besoin.
- Entretien limité, facilité d'inspection et de nettoyage grâce aux 2 orifices de visite.
- Fonctionnement gravitaire, sans pompe ni équipements électromécaniques, consommateurs d'énergie et sujets à panne.
- Eligible à l'Eco-PTZ.

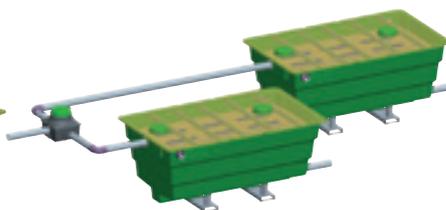
### Exemples de positionnement



Largeur min. = 3,5 m  
Longueur min. = 2,5 m



Largeur = 1,4 m  
Longueur min. = 6 m



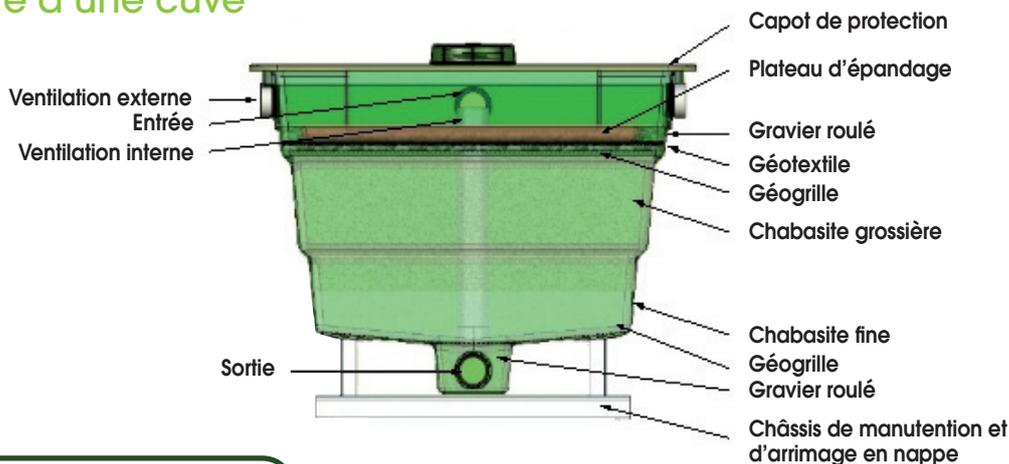
### Entretien

Nettoyer annuellement le répartiteur PVC DN 50.  
Si un poste de relevage est mis en place, nettoyer au moins 1 fois par an la pompe et le flotteur.

### Performances

- Rejet de la filière en conformité avec l'arrêté ministériel du 6 mai 1996 :
  - DB05 40mg/l
  - MES 30mg/l
- Rejet direct en milieu naturel (sauf dans les zones sensibles comme les eaux de baignade, les zones conchylicoles...).
- Rejet par infiltration dans le sol (la longueur des drains est fonction des caractéristiques de perméabilité du sol).

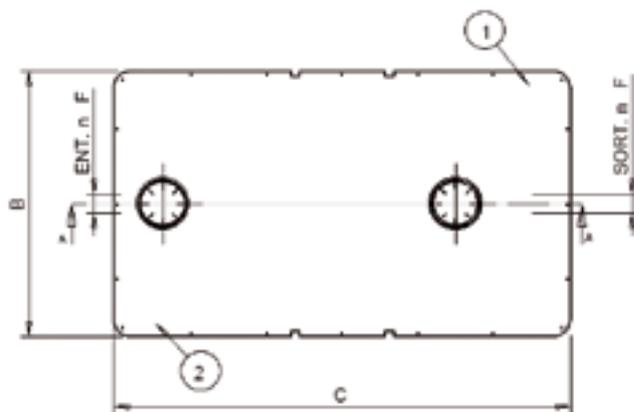
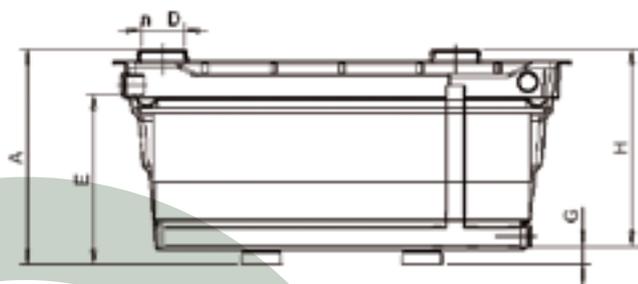
### Structure d'une cuve



1 et 2 - Ventilation  $\varnothing 100$ .

**OPTION**

Rehausse à visser. Réf. RH2/03/15.



Référence	Dimensions en mm (pour 1 cuve)							
	A	B	C	$\varnothing D$	E	$\varnothing F$	G	H
FC3/6055/22 (2 cuves)	1145	1420	2450	220	900	100	100	1042
RH2/03/15	Rehausse polyéthylène à visser $\varnothing 220$ – hauteur 150 mm (2 par cuve)							
REL2/508/181	Relevage suivant exutoire – voir page 22 – Fiche technique 5136							



**Cuve garantie  
15 ans**  
contre la corrosion



**STATION  
PLUG & PLAY**

## Définition

Les microstations BIOXYMOP sont conçues selon le procédé de culture fixée immergée aérobie. Elles permettent de traiter des eaux usées domestiques issues des habitations individuelles.

Conçu pour être simple et facile à installer, ce système vous garantit un traitement des plus efficaces (agrément N° 2012-001-mod01, 2012-001-mod01-ext01 et 2012-001-mod01-ext02 et marquage CE).

## Fonctionnement

Les microstations sont composées de 3 compartiments :

- Décanteur primaire
- Bassin d'aération
- Clarificateur

Les eaux usées domestiques arrivent dans le décanteur primaire où les plus grosses particules et les flottants sont retenus. L'effluent passe ensuite dans le bassin d'aération où les pollutions dissoutes sont éliminées par les bactéries épuratrices fixées sur les supports libres. La dernière étape du traitement s'effectue dans le clarificateur. L'effluent traité y est séparé des matières en suspension. L'effluent traité répond aux exigences des normes applicables.

Les rejets des eaux usées traitées peuvent se faire selon deux modes :

- par drainage et infiltration dans le sol
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

## AVANTAGES

- Très faible consommation énergétique
- Emprise au sol très faible
- Coût d'entretien réduit
- Prêt à poser et simple de mise en œuvre : connecteurs détrompeurs rapides
- Faible profondeur de fouille (environ 2 m)
- Vidange tous les 36 mois \*\*
- Pose avec nappe phréatique
- Accès total
- Grand volume de décanteur primaire
- Manutention aisée
- Accepte les variations de charge
- Entretien aisé

## Installation

Se référer aux notices de pose P070 et P071 pour les stations 6 EH (BIOXYMOP 6025/06 et BIOXYMOP 6025/06/00).

Se référer à la notice de pose P073 pour les stations 9 et 12 EH (BIOXYMOP 6030/09 et BIOXYMOP 6030/12).

## Entretien

L'ensemble des consignes d'entretien figure dans le carnet d'entretien. Un contrat d'entretien devra être souscrit auprès d'un spécialiste agréé par la société SIMOP dès la mise en service.

LA GARANTIE DES RÉSULTATS, DU FONCTIONNEMENT AINSI QUE DES PIÈCES ÉLECTRO-MÉCANIQUES NE PEUT ÊTRE ACQUISE QU'À CETTE CONDITION.

Redonnons le meilleur à la terre

6025

### Fréquence de vidange

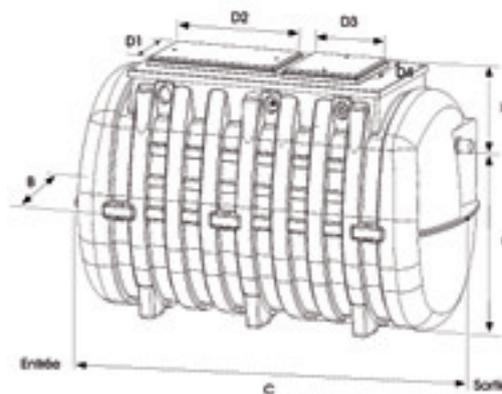
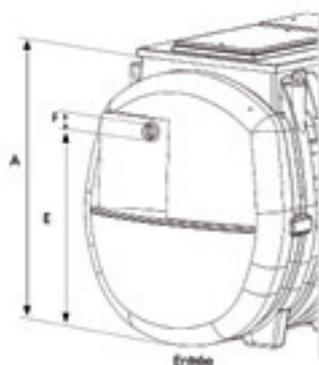
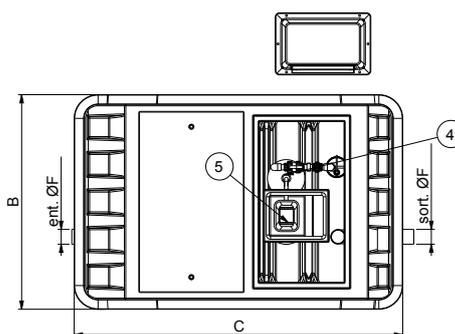
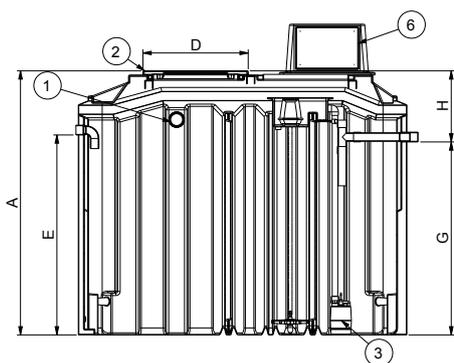
Avec plus de **3000** stations en fonctionnement sur tout le territoire suivies par notre réseau, **la fréquence moyenne de vidange constatée pour Bioxymop est de 36 mois.**

### Les performances

Après plusieurs mois d'essais avec des conditions très sollicitantes, la microstation BIOXYMOP a obtenu des performances épuratoires exceptionnelles:

Paramètres	DBO5	DCO	MES
<b>Résultat</b> Rejet (mg/l)*	11	75.5	15
Rendements*	96	88.8	95
<b>Exigence de l'arrêté du 7/09/2009</b>	maxi 35	/	maxi 30

\*Tests réalisés avec des eaux brutes à 300 mg/l MES, 300 mg/l DBO5 et 675 mg/l DCO, conformément aux exigences de l'arrêté du 7/09/2009.



- 1 - Ventilation DN100
- 2 - Tampon 2.5 KN
- 3 - Pompe de recirculation
- 4 - Diffuseur
- 5 - Compresseur

**OPTION**

- 6 - Coffret extérieur pour compresseur

Dimensions en mm

Référence	Type de fermeture	A	B	C	D	E	ø F	G	H
BIOXYMOP 6025/06	Tampons	1895	1540	2340	750	1420	100	1370	525
BIOXYMOP 6025/06/00	Amorces	2045	1540	2340	750	1420	100	1370	675

Référence	Nb d'EH	Nb. tampons	A	B	C	D1 / D2	D3 / D4	E	F	G	H	Poids (kg)
BIOXYMOP 6030/09	9	1	2105	1946	2829	1130 / 570	-	1430	100	1380	725	560
BIOXYMOP 6030/12	12	2	2105	1946	3954	1130 / 570	672 / 580	1480	100	1430	675	755

- OPTIONS :** REP2/04/04 Regard de prélèvement  
 REL4/6025 Coffret extérieur pour compresseur  
 RH2/2030 Rehausse réglable Bioxymop 6 EH (200 à 250 mm)  
 RH2/2030-1 Rehausse Bioxymop 6 EH (300 mm)

### Définition technique

Cet appareil est également connu sous le nom de décolloïdeur ou indicateur de colmatage. Il se place après la sortie d'un liquéfacteur (une fosse toutes eaux, fosse septique ou décanteur digesteur) et avant un épandage souterrain, ou un lit filtrant drainé.

Le préfiltre est fortement conseillé en cas de réhabilitation avec un prétraitement séparé des eaux vanes et des eaux ménagères. Nous recommandons d'utiliser nos préfiltres de la façon suivante :

Choix du préfiltre en fonction du liquéfacteur :

Liquéfacteur jusqu'à 4000 litres	DEC2/6040/0200
Liquéfacteur jusqu'à 10 000 litres	DEC2/6040/0500

En cas de terrain instable, limoneux, argileux et ou en présence de nappe phréatique.

### Fonctionnement

Le préfiltre fonctionne après avoir été rempli de pouzzolane ou autres matériaux filtrants (voir fiche 6095). Ce dispositif est destiné à piéger les particules de boues les plus grossières provenant des dispositifs de prétraitement.

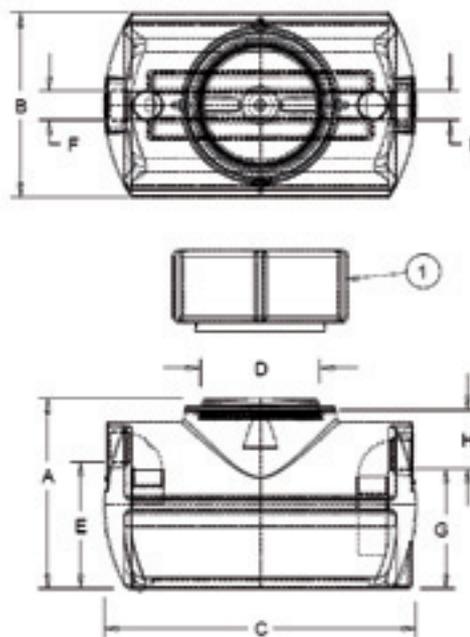
### Installation

- L'appareil sera installé à l'extérieur du bâtiment et sera posé parfaitement de niveau.
- Le couvercle arrivera au niveau du sol. Le fond de la fouille devra être parfaitement plat et recouvert de 10 cm de sable. Le remblai se fera avec du sable et en aucun cas avec de la pierre ou du gravier.
- L'appareil devra être rempli de pouzzolane ou autres matériaux filtrants d'une granulation régulière comprise entre 10 et 50 mm. Cette opération se fera avant ou en même temps que le remblaiement latéral.
- Si l'appareil doit être rehaussé, utiliser des rehausse en polyéthylène. Nous conseillons de prévoir un béton maigre entourant le haut du séparateur et les rehausse en polyéthylène. En cas de passage de véhicules et dans les cas où le couvercle ne peut arriver au niveau du sol, l'appareil devra recevoir une dalle de béton prenant appui sur le bord de la fouille et comportant un tampon de visite. Cette dalle sera calculée pour résister aux contraintes imposées.
- L'installation est à proscrire en cas de présence de nappe phréatique ou de terrain inondable.



### Entretien

- Il est conseillé de vérifier fréquemment l'état du matériau filtrant. Il conviendra également de laver au jet, une fois par an, les matériaux filtrants.
- À titre indicatif, il conviendra de changer la pouzzolane et de vidanger les boues décantées au fond du préfiltre tous les 2 ans ou en même temps que la vidange de fosse.



1. Rehausse à visser (option)

Référence	A	B	C	D	E	F	G	H	Volume	Pouzzolane réf. PZ01 (Nbre de sacs)
DEC2/6040/0200	661	637	1070	400	445	100	420	241	200	4
DEC2/6040/0500	790	830	1450	400	587	100	557	233	500	9

**OPTIONS :** RH502 Rehausse à visser hauteur 250 mm  
RH505 Rehausse à visser hauteur 500 mm



### Utilisation

Permet une alimentation homogène par bûchées du réseau d'épandage ou de l'unité de filtration.

### Définition technique

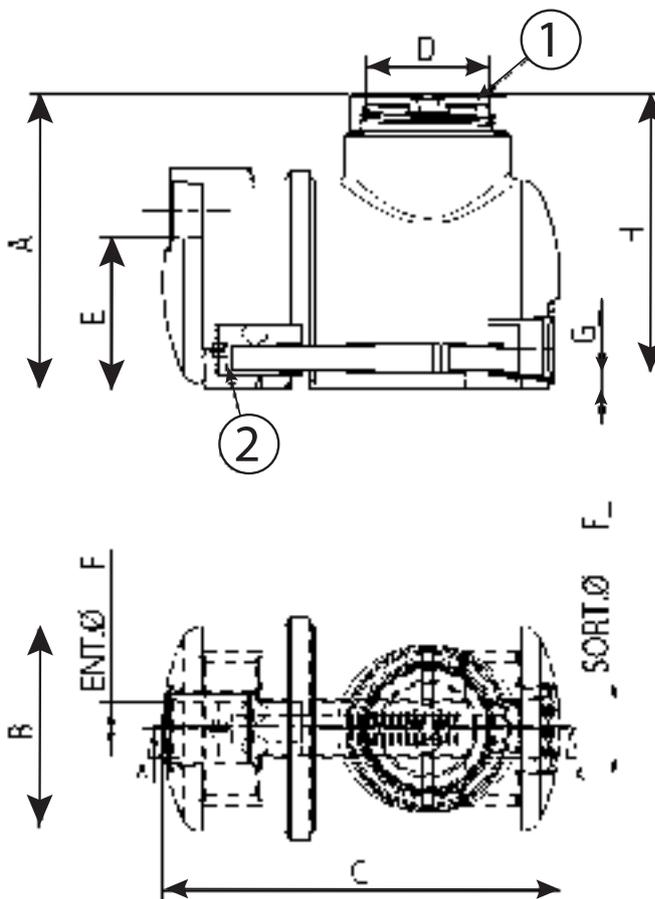
- Equipement de réseaux d'eaux usées domestiques prétraitées permettant l'alimentation séquentielle et homogène d'une unité de traitement.
- En aval d'une unité de prétraitement primaire de type fosse toutes eaux.

### Installation

L'appareil doit être enterré le plus près possible de l'unité de pré-traitement, en aval du préfiltre. Le couvercle doit toujours rester accessible pour permettre l'entretien. En cas de présence de nappe phréatique ou de terrain inondable, poser sur un radier et sangler.

### Entretien

Nettoyer régulièrement le flotteur et le fond de la cuve. Vérifier l'état du flexible qui est une pièce d'usure.



1 - Couvercle à visser.

2 - Flotteur calibré.

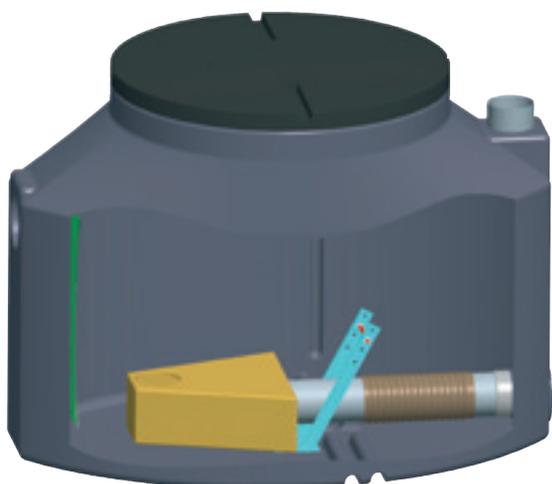
#### OPTIONS

- Rehausse :

RH2/03/15 hauteur utile 150 mm.

RH2/02/30 hauteur utile 300 mm.

Référence	Dimensions en mm									Vol. de bûchée (litres)	Nb EH
	A	B	C	Ø D	E	Ø F	G	H			
AF2/6016/055	555	415	740	210	285	100	30	525	55	6	
AF2/6016/110	555	415	1390	210	285	100	30	525	110	7-12	
RH2/03/15	Rehausse polypropylène - hauteur 150 mm - Fiche technique 6060										
RH2/02/30	Rehausse polyéthylène - hauteur 300 mm - Fiche technique 6060										



### Définition technique

Équipement de réseaux d'eaux usées domestiques prétraitées permettant l'alimentation séquentielle d'une unité d'épuration.

En aval d'une unité de traitement primaire de type fosse toutes eaux ou décanteur-digester.

### Utilisation

Permet une alimentation homogène par bûchées du réseau d'épandage ou de l'unité de filtration.

### Entretien

Nettoyer régulièrement le flotteur et le fond de la cuve. Vérifier l'état du flexible qui est une pièce d'usure.

### Installation

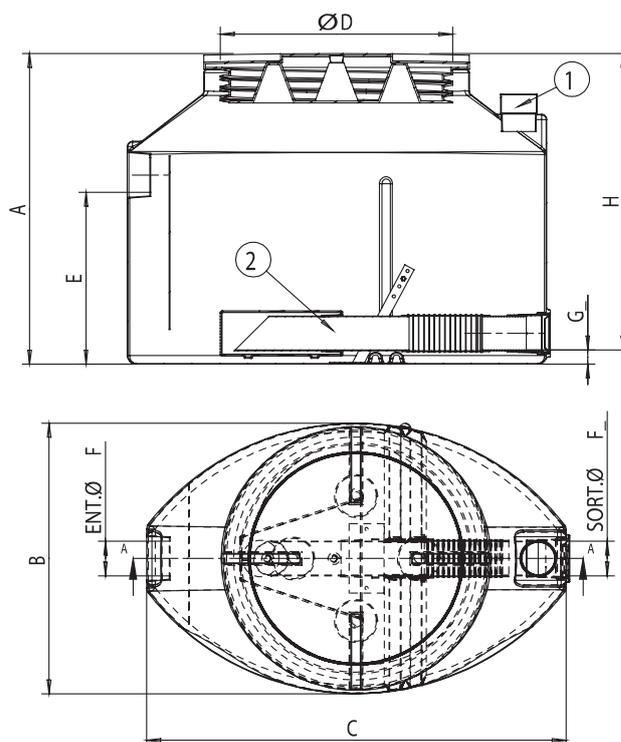
L'appareil doit être enterré le plus près possible de l'unité de prétraitement.

Le fond de la fouille devra être parfaitement plat et recouvert d'au minimum 10 cm de sable.

Le remblai se fera avec du sable lavé et en aucun cas, avec de la pierre, du gravier ou de la terre. Avant de remblayer, remplir la cuve d'eau claire jusqu'au niveau maximum avant remplissage du flotteur.

En cas de passage de véhicules dans un rayon de 3 mètres, l'appareil devra recevoir en périphérie une dalle de béton prenant appui sur le terrain non remué. Cette dalle sera calculée pour résister aux contraintes imposées sans prendre appui sur l'appareil.

Le couvercle doit toujours rester accessible pour permettre l'entretien.

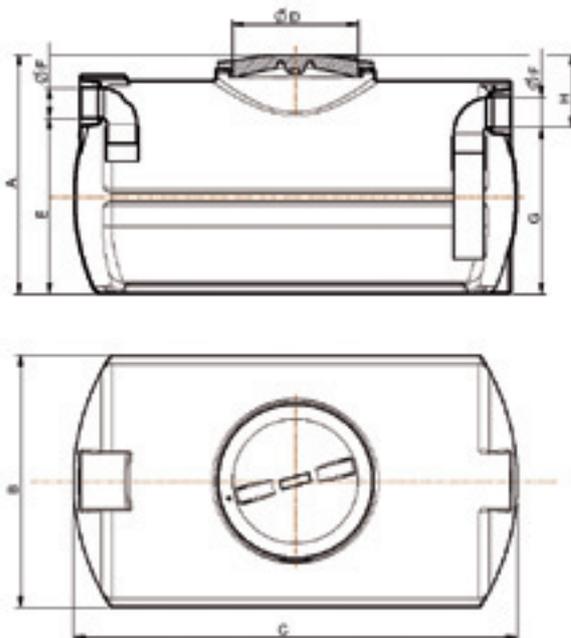


1 - Ventilation.  
2 - Flotteur calibré.  
**OPTION**  
Rehausse RH602.

Référence	Dimensions en mm									Vol. de bûchée en L	Nb EH*
	A	B	C	Ø D	E	Ø F	G	H			
AF2/6376/0200	895	780	1200	600	495	100	50	845	200	14-30	

Compteur de bûchées en option, nous consulter.

\* Donné à titre indicatif.



### Utilisation

Séparation des graisses provenant des eaux ménagères ou de cuisine.

L'utilisation d'un bac dégraisseur est obligatoire lorsque la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 mètres de l'habitation.

### Installation

Réaliser un lit de pose adapté en sable puis placer l'appareil et raccorder les canalisations. Mise en eau de l'appareil avant remblaiement au sable.

### Définition

Le bac dégraisseur est un appareil destiné à retenir les eaux ménagères chargées de graisses et à arrêter celles-ci en vue de les recueillir afin qu'elles ne bouchent pas la canalisation.

### Entretien

Nous conseillons des visites très fréquentes, au minimum 4 fois par an. Il faut enlever les graisses piégées en surface du bac dégraisseur.

Périodiquement, il faut vidanger puis laver l'appareil et le remplir aussitôt d'eau claire avec un tuyau d'un diamètre approprié au volume de l'appareil.

Référence	Dimensions en mm								Vol. en litres
	A	Ø B	Ø C	D	E	Ø F	G	H	
BG2/6066/200	661	637	1070	400	438	100	413	248	200
BG2/6066/500	790	830	1450	400	538	100	550	240	500
RH502	Rehausse polyéthylène à visser Ø 400 - hauteur 250 mm								

*Redonnons le meilleur à la terre*

**6060**

### Définition

Une boîte de branchement est un équipement de réseau destiné au transit d'un effluent conformément à la norme **XP P 16-603**. Elle a pour fonction de faciliter l'entretien des canalisations et de permettre des prélèvements d'effluents. Réalisées en polyéthylène, nos boîtes de branchements sont étanches aux eaux parasites et insensibles à l'H<sub>2</sub>S.

Le regard de répartition **REP2/04/04** comporte :

- un corps en polypropylène hauteur 420 mm, avec cunette permettant une répartition homogène de l'effluent vers les 6 sorties.
- une entrée Ø 100 et 6 sorties Ø 100 à déboucher (perforation assurée par emboutissage au marteau)
- un couvercle à visser CV220-1

Le regard de collecte **REC2/02/13** utilisé en sortie de filtre à sable comporte :

- un corps en polyéthylène hauteur 1 300 mm
- 6 entrées Ø 100 et 1 sortie Ø 100 à déboucher (perforation assurée par emboutissage au marteau)
- un couvercle à visser CV220-1

Les rehausse à visser **RH2/03/15** et **RH2/02/30** comportent :

- un corps en polyéthylène,
- un filetage en partie haute permettant de recevoir un couvercle
- un taraudage en partie basse permettant de visser la rehausse sur la boîte de branchement

### Installation

Percer les trous d'entrée et de sortie des boîtes de branchement aux emplacements désirés en débouchant l'opercule à cet effet.

Placer les boîtes de branchement bien de niveau puis remblayer au sable.

Les rehausse RH2/02/15 et RH2/02/30 permettent d'ajuster le couvercle au niveau du sol fini.

Le couvercle du regard doit toujours rester facilement accessible pour permettre les visites.

### Fonctionnement

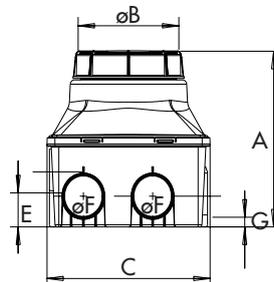
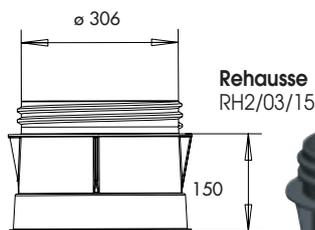
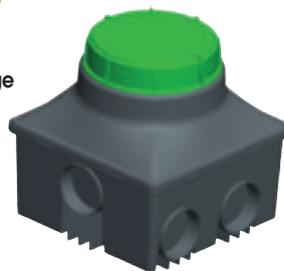
Pour les boîtes de répartition, l'effluent arrive par une entrée. Il est ensuite réparti vers une ou plusieurs sorties. Ces sorties sont au nombre de 6, en référence à la norme **XP P 16-603** (ex DTU 64-1) relative à la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome.

Pour les boîtes de collecte, l'effluent arrive par les entrées qui ont été raccordées. L'effluent est ensuite évacué vers l'exutoire, par la sortie qui a été préalablement raccordée.

### Entretien

Une boîte de branchement ne nécessite pas d'entretien particulier.

Boîte de répartition et de bouclage  
REP2/04/04



Boîte de collecte  
REC2/02/13

Référence	Dimensions en mm					
	A	B	C	D	E	G
REP2/04/04	400	306	400	75	100	20
REC2/02/13	1300		1 400	306		10
RH2/03/15	Rehausse à visser ø 306 - hauteur 150 mm					
RH2/02/30	Rehausse à visser ø 306 - hauteur 300 mm					

*Redonnons le meilleur à la terre*

Consultez notre catalogue  
**Postes de relevage**

Relevage eaux chargées vers réseau 6 à 8 EH  
ou relevage eaux chargées avant fosse de 3 m<sup>3</sup> à 6 m<sup>3</sup>

**SIMPLIMOP**  
eaux chargées (FT 5108)



ou

**VIAGRIMOP**  
eaux chargées (FT 5113/5112)



### Caractéristiques

- Pompe PP070 "eaux chargées" (220 volts)
- Hauteur max. : 9 m avec longueur max. de 50 m (au-delà, nous consulter)
- Clapet anti-retour AH108P obligatoire
- Rehausse RH502 (une maximum)
- une boîte de reprise doit être placée entre le poste et la fosse.

Relevage eaux claires après fosse de 3 m<sup>3</sup> à 6 m<sup>3</sup>



**SIMPLIMOP**  
eaux claires 150 litres  
REL307/220C (FT 5130)

ou

**VIAGRIMOP**  
eaux claires (FT 5136)



### Caractéristiques

- Pompe PP752 "eaux claires" (220 volts)
- Hauteur max. : 4 m avec longueur max. de 50 m (au-delà, nous consulter)
- Clapet anti-retour intégré au poste
- Rehausse RH502 (une maximum)

Relevage eaux claires de filtre à sable drainé vers réseau EP



**VIAGRIMOP**  
eaux claires (FT 5136)

Rejet vers réseau EP

Autres postes de relevage standards disponibles : voir catalogue "Relevage".

*Redonnons le meilleur à la terre*

## Glossaire

### **AÉROBIE**

Se dit d'un processus réalisé en présence d'oxygène.

### **ANAÉROBIE**

Se dit d'un processus ne nécessitant pas d'oxygène.

### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Pour l'application du présent arrêté, les termes : « installation d'assainissement non collectif » désignent toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R. 214-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

### **BAC À GRAISSES OU BAC DÉGRAISSEUR**

Appareil destiné à la séparation des graisses par flottation.

### **BOUES**

Matières décantées qui se déposent au fond de la fosse toutes eaux.

### **DBO5**

Demande biochimique en oxygène sur 5 jours (paramètre de mesure de la pollution biodégradable).

### **DÉFINITION DE FILIÈRE**

Procédure qui permet de choisir la filière d'assainissement non collectif adaptée (type, taille...), en fonction des contraintes de la parcelle étudiée (nature du sol, pente, surface disponible...).

### **EAUX MÉNAGÈRES**

Eaux provenant des salles de bains, cuisines, buanderies, lavabos...

### **EAUX PLUVIALES**

Eaux issues des toitures et des surfaces imperméables. Les eaux de pluie ne doivent jamais être admises ni dans la fosse toutes eaux ni dans le système de traitement.

### **EAUX USÉES DOMESTIQUES**

Mélange des eaux-vannes et des eaux ménagères.

### **EAUX-VANNES**

Eaux provenant des WC.

### **EFFLUENT**

Eaux usées sortant de l'habitation ou de la fosse toutes eaux.

### **ÉPANDAGE**

Système destiné à recevoir les eaux prétraitées (issues de la fosse toutes eaux par exemple) et qui permet leur épuration par percolation dans le sol en place ou dans un massif de matériau filtrant reconstitué.

### **ÉPANDAGE SOUTERRAIN**

Dispositif utilisant le sol comme système épurateur et milieu récepteur.

### **ÉPURATION**

Traitement complet des effluents domestiques qui permet d'abattre la majeure partie de la pollution avant rejet dans le milieu naturel.

### **ÉTUDE DE SOL**

Elle permet de déterminer la nature du sol, notamment sur la base du matériau d'origine, de la profondeur, des textures observées, de l'appréciation de la perméabilité et des possibilités d'engorgement, visant à évaluer l'aptitude du sol à épurer et à évacuer les eaux usées domestiques.

### **EXUTOIRE**

Milieu récepteur des eaux épurées.

### **GÉOGRILLE**

Toile synthétique à maille large (500 µm à 1 mm environ pour l'assainissement non collectif) disposée entre deux couches de granulat.

### **GÉOTEXTILE**

Matériau non tissé, perméable à l'eau et à l'air, insensible à l'action des bactéries ou moisissures, destiné à séparer des couches de matériaux de granulométries différentes.

### **HYDROMORPHE**

Se dit d'un terrain gorgé d'eau, soit en permanence, soit à certaines périodes de l'année.

### **INFILTRATION - PERCOLATION**

Procédé d'épuration qui consiste à filtrer l'eau polluée à travers un massif de sable visible.

### **MATIÈRES EN SUSPENSION**

Matières organiques ou minérales particulières récupérables par filtration ou centrifugation.

### **MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL**

Milieu naturel ou aménagé où sont rejetées les eaux traitées des dispositifs drainés (ex : cours d'eau).

### **NAPPE PHRÉATIQUE**

Nappe d'eau souterraine susceptible d'alimenter des sources ou des puits.

### **PÉDOLOGIE**

Science des sols.

### **PERMÉABILITE**

Paramètre caractéristique de l'aptitude d'un sol à infiltrer les eaux.

### **VENTILATION HAUTE**

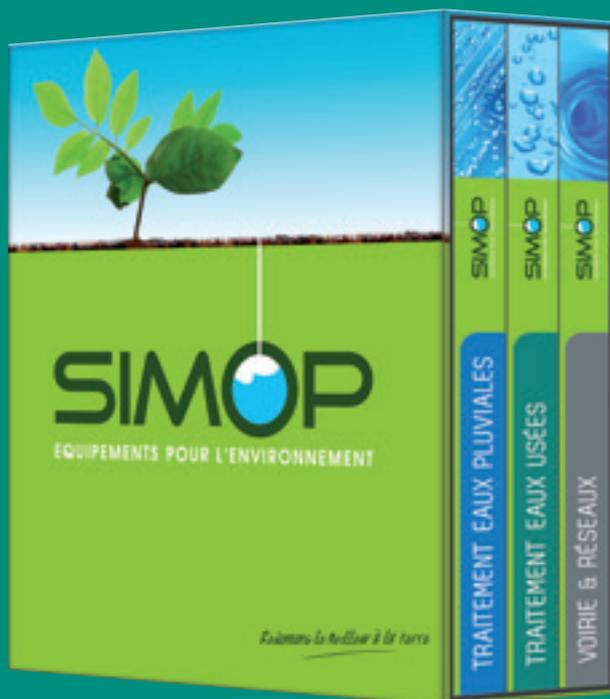
Canalisation qui débouche au niveau du toit de l'habitation, au-dessus des pièces habitées, destinée à la ventilation de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique.

### **PIÈCE PRINCIPALE**

Un logement d'une pièce principale (décret n°2005-69) : Un logement comprend des pièces principales destinées au séjour et au sommeil et des pièces de services telles que cuisine, salle-deau, cabinet d'aisance, buanderie, débarras, séchoir ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances. La hauteur sous plafond d'une pièce est au moins égale à 2,30 mètres pour une surface au moins égale à 7 mètres carrés.



SIMOP C'EST AUSSI :



### Traitement des eaux pluviales

- Récupération des eaux de pluie
- Séparateurs hydrocarbures
- Décanteurs particulaires
- Équipements de bassins



### Traitement des eaux usées

- Assainissement Non-Collectif < 20 EH
- Assainissement Non-Collectif > 20 EH
- Séparateurs de graisses



### Voiries & réseaux

- Produits de sols
- Équipements de voirie
- Regards assainissement
- Postes de relevages

Retrouvez l'ensemble de nos produits sur  
[www.simop.com](http://www.simop.com)



**SIMOP**  
EQUIPEMENTS POUR L'ENVIRONNEMENT

10 rue Richedoux  
50480 SAINTE-MÈRE-ÉGLISE  
FRANCE

Tél. 02 33 95 88 00  
Fax 02 33 21 50 75

[www.simop.com](http://www.simop.com)  
e-mail : [simop@simop.fr](mailto:simop@simop.fr)

S.A.S. CAPITAL 1 525 000 euros  
SIRET 304 971 641 00085

Certifié ISO 9001



Membre actif de l'IFAA

Distribué par :

*Redonnons le meilleur à la terre*